



GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information
1701, rue Parthenais, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 2111 625

Le 11 février 2022

OBJET : **Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant des politiques de gestion**

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 24 novembre 2021, visant à obtenir des politiques de gestion mise à jour de la Sûreté du Québec, plus précisément :

**« -Procédures de dépannage routier, de remisage et de libération de véhicules (séc. rout. -03)
-Protocole d'entente de services de dépannage routier (dir.gén. -50) Toutefois, il s'agit des versions de 2015 et il y est mentionné que celles-ci ont eu une révision en janvier 2020 (« Révision prévue : 2020-01-30).**

Par la présente, je demande la communication des versions à jour des politiques susmentionnées, incluant le formulaire d'entente (SQ-3026).

De plus, je demande la communication du Registre des entreprises de dépannage routier pour le secteur du Parc des Laurentides (route 175). »

Tout d'abord, nous vous informons que les versions de 2015 de la procédure de dépannage routier, de remisage et de libération de véhicules (SÉC. ROUT. – 03) ainsi que le protocole d'entente de services de dépannage routier (DIR. GÉN. – 50) sont toujours en vigueur.

Ensuite, nous vous invitons à consulter une réponse à une demande d'accès, soit celle du 12 juin 2020, visant le formulaire d'entente (SQ-3026). La réponse à cette demande est accessible sur le site Internet de la Sûreté à : <https://www.sq.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2020/06/2020-06-12-depannage-routier.pdf> .

Finalement, nous vous transmettons, ci-joint, le document repéré en lien le registre des entreprises de dépannage routier pour le secteur du Parc des Laurentides (route 175) que la Loi sur l'accès nous permet de vous communiquer.

Cependant, certains renseignements ne peuvent vous être communiqués sans le consentement des personnes impliquées, en raison des articles 53, 54 et 59 de *la Loi sur l'accès*. En effet, la *Loi sur l'accès* prévoit qu'un renseignement personnel est confidentiel, sauf si sa divulgation est autorisée par la personne concernée.

Vous trouverez, ci-joint, les articles de loi et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Annie Pham
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels



REGISTRE DES ENTREPRISES DE DÉPANNAGE ROUTIER

Date de mise à jour (aaaa-mm-jj)	Nom de l'unité	Code d'agence
2 0 2 2 - 0 1 - 2 6	Poste autoroutier Québec Nord	P Q 4 0 2 1 8

Code géographique	Municipalité ou territoire	Entreprise de dépannage routier (nom, adresse du point de service)	Mode d'attribution des dépannages routiers ¹	Nombre de dépanneuses et véhicules de soutien par classe ²											Contact			Date d'inscription	Remarques	
				S	A	B	C	D	E	F	VS	DD	Téléphone jour (8 h à 17 h)	Téléphone soir/ nuit	Télécopieur (confirmation de saisie SAAQ)					
21904	Lac Jacques Cartier	Remorquage SOS Saguenay Inc. 1480 boul. du Royaume ouest	Route 175, km 133 à 166 dans les deux directions					9			2			1 0	418-818-1818	418-818-1818		20200201		
22035	Stoneham	Larouche remorquage Inc. 8405 boul. Pierre-Bertrand	Route 175, km 59 à 83 dans les deux directions			5	1 4	5			3	2	3		418-622-0607	418-622-0607	418-622-7132	20200201	Larouche, Jean-Paul	
21904	Lac Jacques Cartier	Larouche remorquage Inc. 8405 boul. Pierre-Bertrand	Route 175, km 84 à 133 dans les deux directions			5	1 4	5			3	2	3		418-622-0607	418-622-0607	418-622-7132	20200201	Larouche, Jean-Paul	

¹ Voir le mode d'attribution des dépannages routiers à l'annexe A du *Protocole d'entente de services de dépannage routier* (SQ-3026).

² Voir le tableau de classification des dépanneuses à l'annexe, page A de la politique de gestion *Procédures de dépannage routier, de remisage et de libération de véhicules* (SÉC. ROUT. - 03).